

(le 29 mars 1877)

Aide-réviseur au Département fédéral

des Finances :

M. Emile Studer, de Trimbach
(Soleure), ancien secrétaire de
M. le colonel-divisionnaire
Merian ;

Commis de poste à Genève :

» Paul Chappuy, aspirant postal,
de Carouge ;

Télégraphiste à Bodio :

» Carlo Corecco, de Bodio
(Tessin) ;

» » Someo :

» Giovanni-Pietro Righetti, pro-
priétaire, de Someo (Tessin).

INSERTIONS.

Ecole polytechnique suisse.

Le semestre d'été de 1877 commence le 17 avril. Les demandes d'admission devront être adressées au plus tard jusqu'au 9 avril. Les programmes et le règlement d'admission sont distribués par le bureau de la Direction.

Zurich, le 24 mars 1877. [1]

Le Directeur de l'Ecole polytechnique suisse :
Prof. Dr **Kenngott.**

Publication.

En application de l'art. 8 du règlement pour les examens en obtention de diplômes de l'École polytechnique suisse, le Conseil d'école suisse publie ci-dessous, par ordre alphabétique, les noms des élèves qui, à la suite de leurs exercices dans les cours de répétition, ainsi que des examens qu'ils ont subis, ont obtenu des diplômes :

I. Diplômes d'ingénieur.

1. M. Aeschlimann, Alfred, de Morat (Fribourg).
2. » Bernhard, Alfred, de Strasbourg.
3. » Champsein, Léon, de Freignac (France).
4. » de Coulon, Max, de Neuchâtel.
5. » Droz, Auguste, des Bayards (Neuchâtel).
6. » Dyckhoff, Frédéric, de Bar-le-Duc (France).
7. » Eberhard, Gérold, de Zurich.
8. » Göbel, Jean-Baptiste, de Mayence.
9. » Köchlin, Maurice, de Bühl (Alsace).
10. » Kwasięborski, W., de Varsovie.
11. » Luck, Otto, de Seuzach (Zurich).
12. » Manfredi, Giuseppe, de San Giacomo (Italie).
13. » Mataque, Démétrius, de Bucharest.
14. » Merian, Mathieu, de Bâle.
15. » Reöck, Iwan, de Békés-Csaba (Hongrie).
16. » de Rivaz, Paul, de Sion (Valais).
17. » Scherer, Aloïs, de Bregenz (Autriche).
18. » Schneider, Richard, de Freudenthal (Silésie).
19. » Veladini, Pierre, de Lugano (Tessin).
20. » Zsedényi, Jules, de Leutschau (Hongrie).

II. Diplômes de forestier.

21. M. Bourgeois, Conrad, de Grandson (Vaud).
22. » Bürgisser, Joseph, de Bremgarten (Argovie).
23. » Gautier, Léopold, de Genève.
24. » Lochmann, Ferdinand, de Christiania.
25. » Reinacher, Gottfried, de Zurich.
26. » de Türkheim, Hugo, de Niederbronn (Alsace).
27. » Vuille, Gabriel, de La Sagne (Neuchâtel).

III. Diplômes d'agronome.

28. M^{lle} Kowalick, Marie, de Tschernikoff (Russie).
29. M. Schäppi, Albert, d'Oberrieden (St-Gall).

Zurich, le 24 mars 1877. [2].

Le Président du Conseil d'école suisse :
C. Kappeler.

Chemin de fer National Suisse.

Le 1^{er} avril prochain sera mis en vigueur un tarif spécial pour le transport de *pierres brutes* provenant de Thayingen (gare du chemin de fer badois), en destination de Winterthour via Singen-Etzwilen.

Winterthour, le 23 mars 1877. [1]

*Direction du chemin de fer
National Suisse.*

Chemins de fer Jura-Berne-Lucerne.

Publication.

La section de chemin de fer Glovelier-Porrentruy sera ouverte à l'exploitation le 30 mars 1877, et ce jour-là les tarifs suivants entreront en vigueur :

- a. une IV^e annexe au tarif de la section Delémont-Bâle, contenant les taxes pour le trafic interne des voyageurs et des marchandises des nouvelles stations St-Ursanne, Courgenay et Porrentruy entre elles et avec les stations Glovelier-Bâle et Delémont-Moutier;
- b. une II^e annexe au tarif spécial 9 pour le transport de la houille, du coke, des agglomérés et de l'anhracite, au départ de Bâle, contenant les taxes pour les nouvelles stations St-Ursanne, Courgenay et Porrentruy.

L'annexe IV au tarif Delémont-Bâle se vendra à 20 centimes, et l'annexe II au tarif spécial 9 sera délivrée gratuitement par les stations, aussi longtemps qu'il en existera des exemplaires.

Berne, le 22 mars 1877. [1]

*La Direction des chemins de fer
Jura-Berne-Lucerne.*

Chemins de fer suisses du Nord-Est.

Il a été accordé à MM. J.-J. Gyger, maître charpentier, et J. Schlauri, maître maçon, à Andwyl, une réduction du prix de transport, 6 centimes par 100 kilogrammes au lieu de 8 centimes, pour le trajet Gossau-Arnegg. Zurich, le 21 mars 1877. [1]

*La Direction des chemins de fer
suisses du Nord-Est.*

Chemins de fer de l'Union Suisse.

A partir du 1^{er} avril prochain, un service direct pour l'expédition des bagages sera établi entre les stations des chemins de fer de l'Union Suisse, du Toggenbourg et de Wald-Ruti, d'une part, et les stations du chemin de fer d'Appenzell (Winkeln-Urnäsch), d'autre part, et de même sera appliqué le règlement du 15 juillet 1876 sur l'expédition de colis isolés, traités comme bagages.

A partir de la même date, pour le transport de chiens et de bétail isolé (constituant moins d'un wagon complet), le règlement et le tarif des chemins de fer suisses, du 1^{er} janvier 1877, pour le transport des animaux vivants, à grande et à petite vitesse, seront adoptés pour le service entre les stations des lignes Winterthour-Rorschach-Coire, Sargans-Weesen-Glaris et du Toggenbourg, d'une part, et les stations du chemin de fer d'Appenzell (Winkeln-Urnäsch), d'autre part.

St-Gall, le 21 mars 1877. [1]

La Direction générale de l'Union Suisse.

Chemins de fer suisses du Nord-Est.

Le 1^{er} juillet 1877 aura lieu une modification complète du *tarif des voyageurs* du Nord-Est et des lignes particulières exploitées par le Nord-Est, à la seule exception de la ligne du Bötzing, dans le sens d'une hausse partielle des taxes actuelles pour billets de simple course et pour tous les billets d'aller et retour.

Les augmentations de prix dès le 15 avril, précédemment publiées, seront comprises dans cette modification générale des tarifs.

Zurich, le 23 mars 1877. [1]

*La Direction des chemins de fer
suisses du Nord-Est.*

Chemins de fer suisses du Nord-Est.

Le 15 avril prochain entrera en vigueur une VII^e annexe au tarif direct Bohême-Bavière-Suisse, pour marchandises, du 1^{er} décembre 1873. Ce tarif a trait aux expéditions entre Genève-transit, d'une part, et Prague, Eger et Furth ^s/W., de l'autre. On peut s'en procurer gratis des exemplaires auprès de nos gares principales.

Zurich, le 24 mars 1877. [1]

*La Direction des chemins de fer
suisses du Nord-Est.*

Chemins de fer de l'Union Suisse.

A dater du 1^{er} avril prochain, un tarif spécial pour le transport de bois de construction, en wagon complet de 10,000 kilogrammes, entrera en vigueur des stations du chemin de fer du Vorarlberg-Bregenz, Hard-Fussach et Schwarzach pour Bâle et Genève, loco et transit.

St-Gall, le 28 avril 1877. [1]

La Direction générale.

Chemins de fer de la Suisse Occidentale.

Objets trouvés.

Le Juge de paix du cercle de Lausanne porte à la connaissance du public qu'un état des épaves recueillies dans les gares et les trains de la Compagnie des chemins de fer S.-O. en 1876, est déposé à son bureau, où les intéressés peuvent adresser leurs réclamations, d'ici au 20 avril prochain.

Lausanne, le 16 mars 1877. [21..

Le Juge de paix :
G. Gaulis.

Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

- | | | |
|---|---|---|
| <p>1) Chef-facteur au bureau des postes à Lausanne.</p> | } | S'adresser, d'ici au 13 avril 1877, à la Direction des postes à Lausanne. |
| <p>2) Buraliste postal à Veytaux (Vaud).</p> | | |
| <p>3) Leveur de boîtes à Bâle. S'adresser, d'ici au 13 avril 1877, à la Direction des postes à Bâle.</p> | | |
| <p>4) Administrateur postal à Winterthour.</p> | } | S'adresser, d'ici au 13 avril 1877, à la Direction des postes à Zurich. |
| <p>5) Facteur de lettres > ></p> | | |

- 6) **Télégraphiste** à Guggisberg (Berne).
 7) » » Planfayon (Fribourg).

Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 10 avril 1877, à l'Inspection des télégraphes à Berne.

8) **Télégraphiste** à Veytaux. Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 10 avril 1877, à l'Inspection des télégraphes à Lausanne.

9) **Télégraphiste** à Bâle. Traitement annuel dans les limites de la loi fédérale du 2 août 1873. S'adresser, d'ici au 17 avril 1877, à l'Inspection des télégraphes à Olten.

1) **Garçon** de bureau au bureau des postes à Lausanne. S'adresser, d'ici au 6 avril 1877, à la Direction des postes à Lausanne.

2) **Buraliste** postal et facteur à la Côte-aux-Fées (Neuchâtel). S'adresser, d'ici au 6 avril 1877, à la Direction des postes à Neuchâtel.

3) **Dépositaire** postal et facteur à Hospenthal (Uri). S'adresser, d'ici au 6 avril 1877, à la Direction des postes à Lucerne.

4) **Facteur** de lettres à Appenzell. S'adresser, d'ici au 6 avril 1877 à la Direction des postes à St-Gall.

5) **Télégraphiste** à la Côte-aux-Fées. Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 3 avril 1877, à l'Inspection des télégraphes à Berne.

6) **Télégraphiste** à Marbach (St-Gall). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 3 avril 1877, à l'Inspection des télégraphes à St-Gall.

7) **Facteur** au bureau des télégraphes à la Chaux-de-Fonds. Traitement annuel fr. 480, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 10 avril 1877, au Chef du bureau des télégraphes à la Chaux-de-Fonds.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1877
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	13
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	31.03.1877
Date	
Data	
Seite	530-536
Page	
Pagina	
Ref. No	10 064 525

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.